

# **ORDRE DES PHARMACIENS DE LA POLYNESIE FRANCAISE**

**N T 693739**

Boite Postale 40147 - Fare Tony - 98713 - PAPEETE

Tel : 40 54 32 90 - Fax : 40 54 32 91

## **Compte rendu mandature Bureau du Conseil de l'Ordre présidé par Ph-E DUPIRE**

Chers Consocœurs et Confrères,

La prise de fonction a eu lieu en 2009 à l'issue de la démission du précédent Président suite à des difficultés à gérer un dossier particulièrement complexe concernant l'exercice d'un(e) confrère (sœur) dans des conditions inappropriées. C'est d'ailleurs le premier objectif qui m'a été confié après ma désignation comme Président.

Ce dossier a pu être réglé en une année grâce au nouveau bureau qui a suivi une démarche graduelle avec prise en compte des difficultés de notre confrère (consocœur). L'issue a été favorable et a permis un retour à la normale tout en permettant à notre confrère (consocœur) de s'en sortir honorablement (mission de l'Ordre) : vente dérogatoire de l'officine avant la durée obligatoire de dix années et encadrement et conseil à ce collègue qui a pu se prendre en charge et repartir sur une nouvelle voie professionnelle.

Le bureau s'est ensuite attaqué à normaliser ses relations avec l'Ordre national (ONP) car la délibération créant notre Ordre prévoyait une convention obligatoire avec l'ONP tant pour une aide technique que parce que cette structure est notre instance d'appel après passage en chambre de discipline locale. C'était donc un préalable à la création de notre chambre de discipline. Cette convention a été signée en présence d'Isabelle Adenot, Présidente nationale, invitée pour l'occasion à Tahiti. Cette invitation a été l'occasion de regrouper les pharmaciens de Polynésie.

Le bureau a également créé un site internet et l'a fait vivre tant par des informations ordinales actualisées que par la mise à disposition de formulaires administratifs (inscription, Maître de stage...).

L'ordre a également mis en place la possibilité pour tous les pharmaciens d'officine de devenir Maître de stage pour les lauréats du concours PACES ou pour le stage de cinquième année. Ce fut un travail difficile qui a nécessité de faire reconnaître, par toutes les universités de France, la capacité de l'Ordre Polynésien à valider des terrains de stages universitaires dans les officines. Le Doyen de la faculté de Pharmacie de Bordeaux, Professeur Bernard MULLER, avec qui je travaille sur le PACES notamment, a bien voulu défendre ce projet à la conférence nationale des Doyens des UFR de Pharmacie de France.

Enfin, le conseil de l'Ordre a œuvré avec quatre Hauts Commissaires différents pour faire aboutir le dossier de la Chambre de Discipline (décret en Conseil d'Etat). Il s'est agi de modifier la délibération originelle créant l'Ordre qui prévoyait un financement de la Chambre de Discipline par L'ordre local alors que la Chambre est une instance judiciaire dépendant de l'Etat. De plus, il a fallu déclasser un texte national par décret du Premier Ministre car nous souhaitons un délai d'appel plus long en se reposant sur un texte réglementaire du Code de procédure pénal mais qui s'opposait à un texte législatif du Code de la santé national. La hiérarchie des normes imposait une modification de ces textes uniquement pour la Polynésie française...

Le dossier a pu être finalisé par la publication des textes. Je tiens à dire ici que je ne peux que me féliciter de la collaboration efficace avec notre dernier Haut Commissaire, Lionel BEFFRE, qui s'est personnellement impliqué et nous a permis de terminer le dossier à travers deux étapes :

- la publication du Décret en Conseil d'Etat qui permettait sa création officielle en Septembre 2015.
- L'arrêté organisant les élections dont il m'a annoncé, juste avant de nous quitter, la publication en Septembre 2016 (arrêté Ministère de la Santé en Métropole).

Cet arrêté permettra au Haut Commissariat d'organiser (enfin !) les élections de notre Chambre de Discipline si attendue et garante de notre qualité d'exercice et de notre statut d'acteur de Santé publique auprès de la population.

Bien que je ne fusse plus Président à la publication de cet arrêté, je souhaite néanmoins vous encourager à vous proposer à l'élection de cette Chambre. Certains l'ont d'ailleurs déjà fait.

L'Ordre a également géré le quotidien (surtout par sa Vice Présidente et son secrétariat très disponible), c'est sans doute moins prestigieux mais tout aussi important et chronophage :

Il s'est agi notamment de

- Recadrer les pratiques déviantes de certains délégués médicaux.
- De faire appliquer les règles de financement des avantages fournis par les laboratoires.
- De vérifier les inscriptions.
- De gérer les cotisations en « bon père de famille » ce qui a permis d'acquérir et de devenir propriétaire des bureaux du Conseil de l'Ordre.
- De travailler avec les autres Ordres (SF, Médecins, IDE, dentistes) sur des dossiers communs (disciplinaires, droits de prescriptions...).
- De se rapprocher de l'Ordre de Nouvelle Calédonie, notamment sur le projet de la Chambre de discipline.
- De mener des médiations entre confrères avant tout passage en Chambre de discipline.
- De travailler à la rénovation du Code de Déontologie sur le chapitre de la Publicité (transmission des ordonnances, gestion des sites internet, évolution sur la façon d'appréhender la publicité en officine, les médicaments OTC...). Sur ce sujet, il convient de remercier notre confrère Samuel Bride qui a beaucoup travaillé sur le sujet et qui a permis d'avoir l'aval de nos syndicats représentatifs.
- De participer à la commission dite de régulation où l'Ordre tente de défendre la profession en évitant les créations par voie dérogatoire chaque fois qu'elles ne paraissent pas suivre les considérants du texte, y compris, au besoin, en mettant en place des actions en juridiction administrative.
- De défendre la profession dès qu'il est constaté un exercice illégal.
- De maintenir la pratique de l'art pharmaceutique, chaque fois que nécessaire, la plus confraternelle possible en évitant toute dérive (publicité personnelle, concurrence inappropriée...), exercice particulièrement périlleux en l'absence de chambre de discipline car ne reposant que sur la force de conviction...

En conclusion, j'évoquerais quelques pistes avec les dossiers que j'avais prévus d'étudier et qui me paraissent utiles. Il s'agirait notamment de la rénovation de la réglementation des Pharmaciens Grossistes Répartiteurs (niveau d'arsenal disponible attendu...), du dossier Pharmaceutique communiquant, du cryptage dans les domaines des échanges de données de Santé et d'intégrer l'évolution de la pratique pharmaceutique (consultation de sevrage tabagique, vaccinations, valorisation de l'acte pharmaceutique, adaptation des posologies sous contrôle de paramètres biologiques, AVK etc...et pratique de l'activité pharmaceutique en réseau HAD, fluides, Soins palliatifs...)

Ce bilan n'est, évidemment pas exhaustif (il aurait été beaucoup trop fastidieux), mais retrace, j'espère au mieux, l'action du bureau du conseil de l'Ordre sous ma présidence.

Restant à votre disposition,

Confraternellement,  
Philippe-Emmanuel DUPIRE